

Titre : Modèle alternatif de gouvernance face à l'Empire

Source : Consistoire de Montréal

Proposition : Que le 40^e Conseil général (2009) constitue un groupe de travail afin :

- d'étudier la nature, l'autorité, l'imputabilité de l'exercice du pouvoir dans l'Église, et les questions connexes, particulièrement en ce qui a trait au bureau du Conseil général ainsi qu'à l'Exécutif du Conseil général, cela dans l'esprit des documents *Vivre avec foi au sein de l'Empire* et *Prendre soin de la Création*;
- de relever tout écart entre les structures de gouvernance actuelles et celles requises par le Manuel, de même qu'à l'égard des politiques qui ont historiquement orienté nos pratiques;
- d'en faire rapport et de soumettre des recommandations au 41^e Conseil général.

Contexte :

1. Au fil des ans, le Conseil général a approuvé des documents comme **Prendre soin de la Création** et **Vivre avec foi au sein de l'Empire** et les a proposés à la réflexion de l'ensemble de l'Église Unie du Canada tel un prisme pour valider la fidélité et l'orientation de l'Église dans sa mission et son ministère.
2. Depuis 2000, l'Église dans son ensemble n'a eu aucune occasion de réfléchir à son mode de gouvernance dans une perspective biblique et théologique à la lumière de ces documents.
3. Cette réflexion et cet examen ne paraissent pas manifestes dans certaines décisions prises en 2007 par l'Exécutif du Conseil général.
4. Le Consistoire de Montréal a exprimé « à l'Exécutif du Conseil général de sérieuses objections quant au processus de prise de décision des membres de l'Exécutif du Conseil général et/ou du bureau du Conseil général, qui n'incluait que peu ou simplement aucune consultation auprès des personnes de l'Église impliquées dans la défense des droits sociaux » (proposition du Consistoire de Montréal à l'Exécutif du Conseil général, septembre 2007).
5. Plusieurs voix se font entendre à travers l'Église pour décrier ce processus de prise de décision et les structures de l'Église qui sont devenus plus hiérarchiques et moins conciliaires au cours des deux dernières décennies [à titre d'exemple, une proportion toujours croissante dans le personnel cadre par rapport aux membres élus].

Décision de l'assemblée décisionnelle :

Le Consistoire de Montréal approuve cette proposition, la transmet au Synode Montréal et Ottawa et recommande qu'elle soit acheminée avec approbation générale au Conseil général.